

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

| | |
|--------------------------------|--|
| Président | Jackie GOULET |
| Etaient Présents | Edwige CHOUTEAU, Marie-Claire CHUPIN, Sylvie GAREL, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Pascal LETORT, Marie-Thérèse MAHOT, Joël NAU, Claude POIRIER, Nadine SCULO, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL - Administrateurs. |
| Etaient absents excusés | Jean-Pierre BACHOWICZ, représenté par M. Pascal LETORT Gaëtan BEILLARD, représenté par M. Claude POIRIER Bernadette BUTY, représentée par Mme Marie-Thérèse MAHOT Joëlle DELAGARDE, représentée par Mme Béatrice GUILLON Anne FAUCOU, représentée par M. Joël NAU Sophie METAYER, représentée par M. Jackie GOULET Paul NICOLAS, représenté par Mme Nadine SCULO Sylvain LEFEBVRE Jean-Christophe LOUVET |

N°2021 – 17 : MAJORATION DU COUT DE L'OPERATION DE L'EHPAD CROIX VERTE SUITE A LA DECOUVERTE D'ANCIENS PIEUX SOUS L'EMPRISE FONCIERE DU BATIMENT

En séance du 19 juin 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la construction, en conception-réalisation, du pôle d'hébergement sur le site de la Croix Verte à Saumur.

Ce programme, ayant pour mandataire l'entreprise Boutillet, comprend :

- la construction d'un EHPAD de 80 places (soit 61 places transférées de l'EHPAD de la Sagesse de St Lambert des Levées + 19 places supplémentaires),
- une résidence sociale ADAPEI de 9 logements et des bureaux pour l'association,
- la création de 14 logements autonomes.

Lors du démarrage des travaux de terrassement du futur bâtiment de l'EHPAD Croix Verte, l'entreprise Boutillet a mis à jour, début juillet 2021, les têtes d'anciens pieux de fondations restés en place après la démolition, en l'an 2000, d'un ancien bâtiment situé sur cette même parcelle.

Ainsi, après sondages complémentaires au laser, 26 anciens pieux de 1.40 m de diamètre ont été identifiés.

Le retrait de ces ouvrages étant trop coûteux, il a été proposé des solutions techniques visant à les contourner.

Le procédé proposé consistera pour :

- 9 pieux existants : réalisation d'un pontage comprenant le dédoublement des pieux et la création d'une barrette Béton Armé
- 17 pieux existants : décalage des pieux avec reprise des excentremets par renforcement des longrines et des poutres.

L'entreprise, après négociation, a proposé un montant de 197 000 € HT pour effectuer ces travaux complémentaires.

Accusé de réception en préfecture
049-274900026-20211027-CA-2021-17-DE
Date de diffusion : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

Le coût de cette opération, s'établit désormais comme suit :

| | |
|---|--------------------------|
| Coût initial | : 10 104 684 € HT |
| Avenant N°1 (Avril 2019) <i>Honoraires pour études complémentaires (adaptation demandée par le gestionnaire)</i> | : + 23 000 € HT |
| Avenant N°2 (Septembre 2020) <i>Etudes et futurs rendus nécessaires par l'AVAP avant dépôt du PC</i> | : + 460 000 € HT |
| Avenant N°3 (Octobre 2021) <i>Problèmes techniques (pieux)</i> | : + 197 000 € HT |
| TOTAL | : 10 784 680 € HT |

Lors de sa séance du 29 Septembre 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant N°3 relatif aux surcoûts générés par la découverte d'anciens pieux sur le site du pôle d'hébergement de la Croix Verte à Saumur.

APRES DISCUSSION, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- APPROUVE LA MAJORATION DU COUT DE L'OPERATION DE L'EHPAD CROIX VERTE SUITE A LA DECOUVERTE D'ANCIENS PIEUX SOUS L'EMPRISE FONCIERE DU BATIMENT
- AUTORISE LE DIRECTEUR GENERAL A SIGNER AVEC L'ENTREPRISE BOUTILLET L'AVENANT N°3 CORRESPONDANT

Pour extrait conforme,
SAUMUR, le 27 octobre 2021



LE DIRECTEUR GENERAL
Philippe PLAT

Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture